

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Projet de modification n°2 (version simplifiée)

Isigny-Omaha Intercom informe les habitants que par délibération du 6 avril 2023, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du PLUi portant sur l'évolution des dispositions de la loi Littoral dans le cadre de l'application de loi ELAN.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi est mis à disposition du public du :

Vendredi 26 mai 2023 – 9h00 – au lundi 26 juin 2023 – 13h00

La consultation du dossier sera possible :

- En version numérique sur le site internet d'Isigny-Omaha Intercom à l'adresse suivante : https://isigny-omaha-intercom.fr/amenagement-de-lespace-environnement-habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/;
- En version papier dans les lieux suivants :

Commune	Lieu	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Formigny-la-Bataille	Antenne intercommunale d'Isigny-Omaha Intercom	Ancienne RN13 14710 Formigny-la- Bataille	Du lundi au vendredi de 9h00 – 13h00
Grandcamp-Maisy	Mairie	Rue du Dr Boutrois 14450 Grandcamp-Maisy	Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Un registre permettant au public de formuler ses observations sera ouvert :

- À l'antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille ;
- Dans les mairies des communes littorales concernées suivantes aux jours et heures d'ouverture du public :
 Isigny-sur-Mer Osmanville Géfosse-Fontenay Grandcamp-Maisy Cricqueville-en-Bessin Saint-Pierre-du-Mont Englesqueville-la- Percée Formigny-la-Bataille Vierville-sur-Mer Saint-Laurent-sur-Mer Colleville-sur-Mer Aure-sur-Mer.
- Des observations peuvent également être envoyées par courrier à l'attention du Président d'Isigny-Omaha-Intercom – 1336, Route de Balleroy – 14330 LE MOLAY-LITTRY ou par mail à <u>margaux.alonso@isigny-omaha-intercom.fr</u> en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée n°2 du PLUi » ;
- Un registre dématérialisé visible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4670

A l'expiration du délai de la mise à disposition, les registres seront clos et signés par Monsieur le Président d'Isigny-Omaha Intercom qui en dressera le bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du conseil communautaire. Tout courrier, courriel ou remarque arrivé hors délai ne sera pas pris en compte.